

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
<p>Modification de droit commun du PLU communal en vue de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouvrir à l'urbanisation une zone AU en changeant le zonage en zone AUfb, - changer le zonage d'une zone UCa en zone UFa, - de corriger une erreur matérielle en repositionnant une entrée d'agglomération sur le CD 12. 	Commune de Veauche

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	s/o
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	s/o

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Veauche
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel :	<p>Mairie de Veauche Place Jacques Raffin 42340 VEAUUCHE</p> <p>04 77 36 82 82</p> <p>amenagement.urbain@veauche.fr</p>
<p>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</p>	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	La commune est couverte par le SCoT Sud-Loire, approuvé le 19 décembre 2013. Le SCoT Sud-Loire est en révision depuis le 29 mars 2018.
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> <i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p> <p>PLU en vigueur approuvé le 31 juillet 2007, non soumis à évaluation environnementale.</p>
-----	-----	--

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	9 088 (INSEE, RP2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1041 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Superficie de la zone AU : 13,1 ha. Superficie de la zone UCa : 1,36 ha.
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	Cf tableau des surfaces ci-joint

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

<p>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser le développement des tissus existants (« faire la ville sur la ville ») en limitant l'étalement urbain. 2. Favoriser la mixité urbaine et la diversité de l'habitat. 3. Permettre un développement durable du territoire et préserver les éléments de patrimoine.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

La commune engage une procédure de modification de droit commun de son Plan Local d'Urbanisme pour 3 points :

- 1- Modifier le zonage d'une zone AU de 13,1 ha environ, située au lieu-dit « Au Muron » en zone AUfb.

La commune prévoit d'ouvrir à l'urbanisation la zone AU pour permettre la réalisation d'une Zone d'Aménagement Concertée "Les Murons II" de compétence intercommunale (Communauté de Communes Forez Est dont la commune de Veauche fait partie), et dont la de création a été approuvé le 12 mai 2016.

Un nouveau zonage AUfb est envisagé afin que l'ensemble des terrains situés dans le périmètre aient le même zonage.

A titre d'information, ce projet de ZAC se justifie par le besoin d'ajuster l'offre d'accueil économique, en particulier à destination des activités industrielles et artisanales de moyenne et de petite taille, en complémentarité de la « ZAC des Murons I » et des zones artisanales de la Prairie et des Loges. Le projet prévoit également une programmation d'habitat motivée par la nécessité de développer une offre favorisant les parcours résidentiels et réduisant le déficit en matière de production de logements sociaux sur la commune.

- 2- Revoir le zonage de la parcelle ZC1054 (1,36 ha), pour l'adapter à la vocation de l'activité présente sur le site. Située en en zone UCa, elle sera reclassée en zone UFa, en raison de son occupation par une entreprise de béton et une entreprise de vente de matériaux.
- 3- Corriger une erreur matérielle du document graphique en repositionnant au bon endroit la limite d'agglomération sur le CD 12 en direction d'Andrézieux-Bouthéon.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

		<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) ?		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 SAGE Loire en Rhône-Alpes
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional ?	X		Communauté de Communes Forez-Est

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
Cf plan de situation ci-joint.	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ?	<u>Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</u> : A l'échelle du SCOT, elle est identifiée comme une centralité locale assurant un maillage multipolaire du Sud-Loire et à l'échelle de la communauté de commune elle est identifiée comme une polarité.
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La commune affiche une croissance démographique qui se maintient, de l'ordre de 3,8% entre 2007 et 2012 et de 3,6% entre 2012 et 2017 (INSEE).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Indirectement , la modification du PLU par l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU pour la réalisation de la ZAC, permettra la construction d'environ 84 nouveaux logements sur 3 hectares en extension de l'enveloppe urbaine, soit 180 nouveaux habitants. Les logements prévus ont vocation à compléter le parcours résidentiel sur la commune, en répondant aux besoins des ménages primo-accédants, des personnes âgées ainsi que des ménages aux revenus modestes (minimum de 30% de logements sociaux). <i>Un travail d'analyse des capacités est en cours afin d'apporter les justifications nécessaires à la délibération motivée de la procédure de modification.</i>
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	204 logements vacants (INSEE, RP2016)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	/
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	13,1 hectares
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
<i>Un travail d'analyse des capacités est en cours afin d'apporter les justifications nécessaires à la délibération motivée de la procédure de modification.</i>	

4.1 Présentation de votre projet	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Zone identifiée comme site stratégique d'intérêt Sud-Loire par le SCoT Sud-Loire
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Indirectement , la modification du PLU par l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU pour la réalisation de la ZAC, permettra un total de 10,1 hectares dédiés aux activités.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Sur la commune : les zones artisanales des Loges et de La Prairie. Le parc d'activités de l'Orme - les Sources, situé en partie sur la commune.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	A l'échéance 2030, le SCoT identifie près de 164 hectares de capacité d'accueil sur les sites stratégiques de niveau Sud-Loire. Le développement prévu en foncier vierge concerne 114 hectares nets répartis sur les sites économiques des Murons 2, de Vorzelas, de l'Espace Émeraude, Clos Marquet-Le Bans et SIPAB) La première phase de la ZAC des Murons (ZAC des Murons I), située sur la commune d'Andrézieux-Bouthéon dans la continuité du site de projet, a été entièrement commercialisée.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Prairies de fauche et prairies pâturées. Quelques parcelles de culture. Cf Etude d'impact liée au projet de ZAC ci-joint (partie 5 du dossier de création de ZAC). <i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i> <i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i>

Des espaces boisés ?	X	<p>Petits espaces boisés dont une friche arborée.</p> <p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<p style="text-align: center;">X</p> <p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
Complétez si nécessaire		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	X		<p>Deux sites Natura 2000 se trouvent à proximité à l'ouest : la Zone de protection Spéciale (ZPS) "La Plaine du Forez" à 700 m environ et le Site d'Importance Communautaire (SIC) "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire" à 800 m.</p> <p>L'analyse réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC des "Murons II" montre que la similarité des milieux naturels présents sur les deux sites (prairies agricoles) permet d'envisager une relation fonctionnelle entre les deux sites (utilisation du site des "Murons II" par les espèces concernées par le zone Natura 2000).</p> <p>En revanche, l'analyse n'a pas montré de fonctionnalité communes entre le site projet et le SIC "Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire". La position du site de projet en amont hydraulique du site Natura 2000 ne présente pas de risques pour les habitats naturels et les espèces de ce dernier.</p>
<p>Un parc naturel national ou régional ?</p>		X	
<p>Une réserve naturelle nationale ?</p>		X	
<p>Un espace naturel sensible ?</p>		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>e_r82.map</p>	X		<p>Le site est situé à proximité la ZNIEFF de type I "Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny" à 800 m environ à l'Ouest, et de la ZNIEFF de type II "Plaine du Forez" à 650 m environ à l'ouest.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	<p>Présence sur le site d'un réseau de mares et dépressions humides reliées par des fossés.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>			<p>La Loire (de l'aval du barrage de Grangent jusqu'à la confluence avec la Villechaise) est classée en liste 2. Elle est située à l'ouest du site de projet mais pas à proximité immédiate de celui-ci.</p>
<p>Complétez si nécessaire</p>			
<p>Le site est couvert par une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).</p>			

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p>Dans le SCoT Sud-Loire, le site de projet se trouve dans l'enveloppe potentiellement urbanisable de la commune.</p> <p>Dans l'étude d'impact liée au dossier de création de la ZAC. CF document joint.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Le SRADDET identifie le site de projet comme un espace perméable pour la faune terrestre. La RD1082 marque un obstacle ponctuel en bordure ouest du site. Les espèces empruntent en effet les espaces agro-naturels et le bassin de rétention des "Murons l" pour rejoindre le réservoir de biodiversité d'échelle régionale des espaces naturels de la Loire depuis la plaine agricole du Forez à l'est.</p>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		Un monument historique classé est présent sur la commune : l'église Saint-Pancrace. Le périmètre de protection ne concerne pas le site de projet.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?			La commune de Veauce est alimentée en eau potable par sa ressource propre, constituée de puits forés dans les alluvions, assurant le tiers des besoins, le complément étant apporté par le syndicat de production d'eau du Forez-sud (Siprofors) dont la ressource primaire est constituée par l'usine de traitement d'eau de la Loire du « Bas Chirat ».

<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>			<p>Travaux 2019-2020 de mise en conformité du réseau d'assainissement avec le schéma directeur élaboré sur la commune</p>
<p>Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?</p>			
<p>Complétez si nécessaire</p>			
<p>Le bassin de rétention de la ZAC des "Murons I", bordant le site de projet au sud, a été dimensionné afin de permettre également le recueil des eaux de ruissellement d'un projet d'extension de la ZAC d'une surface de 20 hectares environ.</p>			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		Le DICRIM relève 6 risques majeurs sur la commune : Risque d'inondation, risque industriel, risque transport de matières dangereuses, risque météorologique, Accident ferroviaire fret et voyageur, Crash d'avion. La commune est également concernée par le risque de rupture du barrage de Grangent. <i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	X		PPRNPI Loire Grangent - Veauchette PPRNPI La Coise Le site de projet n'est pas concerné par les plans de zonage de ces documents.
Nuisances ?	X		Nuisances sonores liées à l'aéroport de Saint-Etienne-Bouthéon et aux infrastructures de transport. <i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>

Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		<p>Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Saint-Etienne-Bouthéon :</p> <p>La moitié Est du site se trouve dans la zone C du PEB.</p> <p>Arrêté préfectoral n°02-41 du 15 janvier 2002 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département de La Loire :</p> <p>La voie ferrée Lyon-Roanne, située en proximité immédiate de la partie est du site, est classée en infrastructure de classe 3. La RD1082 qui borde le site à l'ouest est classée en classe 3 ou en classe 2 selon les tronçons. Le site de projet est en partie couvert à l'est et à l'ouest par les zones de bruit considérées au titre de ces deux infrastructures.</p>
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire ?	X		<p>Réseau Transports Urbains de la Loire (TIL)</p> <p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	Pas d'enjeux spécifiques identifiés pour la commune
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		<p>Le PCAET Loire-Forez 2019-2025 :</p> <p>Projet de récupération de la chaleur fatale de la verrerie OI</p> <p>Enjeu de progression du parc d'appareils de chauffage en cohérence avec le PPA</p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			
La commune est intégrée au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'Agglomération Stéphanoise, adopté en 2014.			


5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 06 juillet 2020</p> <p>Lieu : Veauche</p>	<p>Mr DUBOIS Gérard Maire de Veauche</p> <p>SIGNATURE</p> 
---	--

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mr BADOIL Yves Service urbanisme
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	MAIRIE Place Jacques Raffin 42340 VEAUCHE 04.77.36.82.82 amenagement.urbain@veauche.fr